

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **CONVENTION CCI - CONSEIL GENERAL DE L'AIN POUR L'ECHANGE DE DONNEES LOCALISEES ET CONDITIONS POUR L'UTILISATION DE L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOUIIN - FALCONNIER - FONTENAT - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM REY - VERNE - VOISIN

Intervention de Gilbert GROSSAT, Vice-président Secrétaire

Le Conseil Général a lancé la mise en œuvre d'un observatoire des territoires et d'un observatoire des zones d'activités et propose un partenariat à la Chambre.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre fournirait au Conseil Général pour l'alimentation de ces observatoires, des données issues du fichier consulaire.

A l'inverse, la Chambre serait destinataire de tout indicateur développé par le Conseil Général et des données concernant les zones d'activités, lui permettant notamment d'alimenter l'observatoire régional en cours de développement.

Se félicitant de cette nouvelle collaboration concrète entre la Chambre et le Conseil Général, le Bureau vous propose d'approuver la Convention d'échange de données élaborée par les services, et de donner mandat au Président pour la signer.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, autorise le Président à signer une convention entre le Conseil Général de l'Ain et la CCI de l'Ain pour l'échange de données selon les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	21
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président